

RECRUTEMENTS DES PERSONNELS SOCIAUX, DE SANTÉ ET DES BIBLIOTHÈQUES Concours et examens professionnels nationaux

Session 2023

Ouverture des registres d'inscription (prolongation des inscriptions)

Du mardi 18 octobre 2022 à partir de 12h **au vendredi 2 décembre 2022 à 12h (heure de Paris)**

PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTE – JO du 16 octobre 2022

- **Concours interne** de conseiller technique de service social des administrations de l'État
- **Concours de médecin** de l'éducation nationale

PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES – JO du 16 octobre 2022

- **Concours externe et interne**
 - de conservateur
 - de conservateur externe spécial (réservé aux titulaires d'un Doctorat)
 - de bibliothécaire
 - de bibliothécaire externe spécial (réservé aux titulaires d'un Doctorat)
 - de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
 - de magasinier des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
- **Examens professionnels** pour l'avancement au grade de **bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ET de classe supérieure**
- **Examens professionnels** pour l'avancement au grade de **bibliothécaire hors classe**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES

Personnels des sociaux et de santé : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Personnels des bibliothèques : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

IMPORTANT : pour s'inscrire sur cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours et/ou examens souhaités.

A l'issue de l'inscription, le ou la candidat(e) reçoit un mail lui indiquant son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande de pièces justificatives sont disponibles dans son espace CYCLADES, dans le menu « DOCUMENTS ».

Les pièces justificatives sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES, menu « MES JUSTIFICATIFS ».

Aucun envoi postal n'est nécessaire en plus du dépôt dans votre espace candidat CYCLADES.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand les informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION :

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : www.education.gouv.fr)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.